

Conditions Définitives

VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 2.000.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un mois à compter de la date d'émission

SOUCHE No : 16
TRANCHE No : 1

Emprunt obligataire de 140.000.000 d'euros
portant intérêt au taux de 3,875 % l'an
et venant à échéance le 29 décembre 2025

Prix d'Emission : 99,586 %

HSBC France
NATIXIS
Société Générale Corporate & Investment Banking

En date du 27 décembre 2010

PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 22 novembre 2010 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l' "AMF") sous le n°10-410 en date du 22 novembre 2010) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 2.000.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la "**Directive Prospectus**"). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le "**Prospectus**") pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus, et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (www.paris.fr), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1.	Emetteur :	Ville de Paris
2.	(i) Souche N° :	16
	(ii) Tranche N° :	1
3.	Devise Prévue :	Euros ("€")
4.	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	140.000.000 €
	(ii) Tranche :	140.000.000 €
5.	Prix d'émission :	99,586 % du Montant Nominal Total
6.	Valeur Nominale Indiquée :	50.000 €
7.	(i) Date d'émission :	29 décembre 2010
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'émission
8.	Date d'Echéance :	29 décembre 2025
9.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 3,875 % par an (Autres détails ci-dessous)
10.	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11.	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non applicable
12.	Options :	Non applicable
13.	(i) Rang :	Senior
	(ii) Date d'autorisation de l'émission :	Délibérations 2008 SGCP 3 en date du 21 mars 2008 et 2009 DF 84-1 en date des 14, 15 et 16 décembre 2009 du Conseil Municipal de l'Emetteur
14.	Méthode de distribution :	Syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

15.	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	3,875 % par an payable annuellement
	(ii) Dates de Paiement du Coupon :	29 décembre de chaque année et pour la première fois le 29 décembre 2011 pour la période allant du 29 décembre 2010 (inclus) jusqu'au 29 décembre 2011 (exclu)
	(iii) Montant de Coupon Fixe :	1.937,50 € pour 50.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de Coupon Brisé :	Non Applicable

- (v) Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) : Base Exact/Exact (ICMA)
- (vi) Dates de Détermination (Article 4(a)) : 29 décembre de chaque année à compter du 29 décembre 2011
- (vii) Autres stipulations relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe : Non applicable
16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable : Non applicable
17. Stipulations relatives aux Titres à Indexation Spécifique : Non applicable
18. Stipulations relatives aux Titres Libellés en Deux Devises : Non applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Non applicable
20. Autre Option : Non applicable
21. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : Valeur Nominale Indiquée
22. Montant de Remboursement Anticipé
- (i) Montant de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) et/ou leur méthode de calcul (si elle est demandée ou si elle diffère de celle établie par les Modalités) : Articles 5(d) et 8 applicables
- (ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5(d)) : Non applicable
- (iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6(b)(ii))) : Non applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur

- (ii) Etablissement Mandataire : Non applicable
- (iii) Certificat Global Temporaire : Non applicable
24. Place Financière (Article 6(g)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement : L'article 6(g) s'applique
25. Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) : Non applicable
26. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : Non applicable
27. Stipulations relatives à la consolidation : Non applicable
28. Masse (Article 10) : Applicable
- Le nom et les coordonnées du Représentant de la Masse sont :
- Anne-Marie de Corcelles
Natixis
38 rue Poussin
75016 Paris
France
- Le nom et les coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :
- Elise Sik
Natixis
42 avenue de la Porte d'Ivry
75013 Paris
France
29. Autres conditions définitives : Non applicable
- DISTRIBUTION**
30. (i) Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : HSBC France
NATIXIS
Société Générale
- (ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non applicable
31. Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Non applicable
32. Restrictions de vente supplémentaires : Non applicable
33. Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance Category 1* / Règles TEFRA non applicables

GENERALITES

34. Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de : Non applicable
35. Notation : Applicable
- Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de titres et peut, à tout moment, être suspendue, être abaissée ou faire l'objet d'un retrait par l'agence de notation concernée

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 2.000.000.000 d'euros de la Ville de Paris.

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Alain BAYET
Directeur Financier
Pour le Maire de Paris et par délégation



PARTIE B - AUTRE INFORMATION

1. FACTEURS DE RISQUE SPECIFIQUES AUX TITRES

Non Applicable

2. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 29 décembre 2010 sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 8.000 €

3. NOTATIONS

Notations : Les Titres à émettre ont fait l'objet des notations suivantes :

S&P : AAA
Moody's : Aaa
Fitch : AAA

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

5. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Voir section "Utilisation des Fonds" du Prospectus de Base.

6. RENDEMENT

Rendement : 3,912 % l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(i) Code ISIN : FR0010975730

(ii) Code commun : 056756507

(iii) Dépositaires : Applicable

(a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

- (iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le numéro d'identification correspondant : Non applicable
- (v) Livraison : Livraison contre paiement
- (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : **BNP Paribas Securities Services**
(affilié auprès d'Euroclear France sous le numéro adhérent 29106)
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France
- (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Non applicable